



## DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 JUILLET 2025

N°2025/054

#### URBANISME

#### MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLUI – APPROBATION

Rapporteur : Monsieur Michel DELFORGE, Vice-Président.

Par arrêté du 7 novembre 2024, le Président a prescrit la procédure de modification de droit commun n°2 du PLUI.

Cette modification poursuit les objectifs suivants :

- Modification du règlement écrit : Augmentation des hauteurs maximales de constructions à 25 mètres dans la zone UE1 de Wormhout

Une demande d'examen au cas par cas sur le projet de modification n°2 du PLUi a été transmise le 18 novembre 2024 à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) pour avis sur la réalisation ou non d'une évaluation environnementale. Son absence de nécessité a été confirmée par la MRAE le 14 janvier 2025 et par délibération du Conseil Communautaire le 04 février 2025.

Le projet de modification du PLUi a été également transmis pour avis à l'ensemble des communes de la C.C.H.F et des Personnes Publiques Associées (PPA) le 15 novembre 2024. Les avis sont les suivants :

- Avis favorable de la Chambre Régionale d'Agriculture en date du 06 décembre 2024 ;
- Avis favorable du SCOT de la Région Flandre Dunkerque en date du 10 décembre 2024.

Le projet de modification du PLUi a été porté à l'enquête publique du lundi 7 avril 2025 à 9h au mardi 22 avril 2025 à 17h, pour une durée de 16 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, ainsi que ses propositions, au cours de 3 demi-journées sur la période susmentionnée. 6 visites ont été enregistrées.

Les citoyens, informés par la presse, l'affichage, la publicité aux portes des mairies, par le site internet dédié et par la mise à disposition sur le site internet de la C.C.H.F du dossier d'enquête, se sont principalement connectés. On recense un nombre important de 936 connexions et on note 642 téléchargements d'au moins une pièce.

A noter une prise importante d'informations avant ouverture par 148 visiteurs.

Le commissaire enquêteur a enregistré 13 contributions. Aucune des contributions ne porte d'avis sur le projet de modification du PLUi mais constituent des demandes complémentaires individuelles :

- 3 contributions sur le registre dématérialisé ;
- 8 contributions sur les registres papiers ;
- 1 contribution adressée par courriel ;
- 1 contribution adressée par courrier.

---

## DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

---

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

---

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a remis son procès-verbal de synthèse des observations du public en date du 24 avril 2025 à la C.C.H.F, laquelle a répondu par un mémoire en réponse en date du 27 avril 2025.

Le commissaire enquêteur a ainsi rendu un avis favorable à la modification n°2 du PLUi.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet de l'enquête publique jusqu'au 22 avril 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à 153-44 et R.153-20 à R.153-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2015 donnant à la C.C.H.F la compétence « *Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022/075 en date de 07 juillet 2022 portant approbation du PLUi de la C.C.H.F ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023/058 en date de 27 juin 2023 portant approbation de la modification simplifiée n°1 de PLUi de la C.C.H.F ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2024/015 en date du 13 février 2024 approuvant la modification de droit commun n°1 du PLUi ;

Vu l'arrêté du Président de la C.C.H.F en date du 7 novembre 2024, prescrivant une procédure de modification n°2 de PLUi de la C.C.H.F ;

Vu l'avis conforme n°2024-8421 de la MRAE en date du 14 janvier 2025 qui ne soumet pas à évaluation environnementale la procédure de modification n°2 du PLUi ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025-015 en date du 04 février 2025 qui confirme de ne pas réaliser d'évaluation environnementale ;

Considérant que le projet a été transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux 40 communes de la C.C.H.F le 15 novembre 2024,

Vu les avis émanant des Personnes Publiques Associées :

- Avis favorable de la Chambre Régional d'Agriculture en date du 6 décembre 2024 ;
- Avis favorable du SCOT de la Région Flandre Dunkerque en date du 10 décembre 2024.

Vu l'arrêté du Président de la C.C.H.F en date du 01 mars 2025 portant sur l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°2 du PLUi ;

Vu le rapport et les conclusions favorables du Commissaire enquêteur en date du 12 mai 2025 ;

**DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE**

Vu le dossier de modification n°2 du PLUi ;

Vu l'avis favorable de la commission Environnement – GEMAPI – Espaces Verts – Aménagement - Urbanisme - Habitat, réunie le 23 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 02 juillet 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- D'APPROUVER LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLUI
- D'AUTORISER LE PRESIDENT, OU SON REPRESENTANT, A ACCOMPLIR LES FORMALITES DE PUBLICITE (AFFICHAGE, PRESSE, PUBLICATION)

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.  
Pour extrait conforme,

Le Président de la C.C.H.F  
M. André FIGOUREUX



Le Secrétaire de séance  
M. Paul JANSSEN

Transmise à la Sous-préfecture le  
Publiée le **11 JUIL. 2025**  
Délibération rendue exécutoire le

**10 JUIL. 2025**

**11 JUIL. 2025**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 09 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en présentiel à l'IET de Hoymille, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 03 juillet 2025 dont un exemplaire a été publié de manière dématérialisée.

#### *Etaient présents (49) :*

Secrétaire de  
Séance :  
Paul JANSSEN

Nombre de  
Conseillers :  
En exercice : 71  
Présents : 49  
Pouvoirs : 17  
Votants : 66

M. Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; M. Paul-Loup TRONQUOY, Mme Catherine VASSEUR, délégués de BERGUES ; M. Jean-Jacques VERHAEGHE, délégué de BIERNE ; Mme Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Mme Anne-Sophie BAUDCHON, M. Michel DOLLEZ, délégués de BROUCKERQUE ; M. Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Mme Marie Noëlle AGEZ, M. Pierre MARLE, délégués de BOLLEZEELE ; Mme Bernadette BROUCKE, déléguée de CAPPELLEBROUCK ; M. Patrick THOOR, délégué de DRINCHAM ; M. Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; M. Didier ROUSSEL, délégué d'ESQUELBECQ ; M. Stéphane FRANCKE, Mme Céline BOUCKENOOGHE, délégués d'HERZEELE ; M. Fabrice LAMIAUX, délégué de HOLQUE ; Mme Michèle POULEYN, déléguée d'HONDSCHOOTE ; M. Patrick LESCORNEZ, Mme Valérie ROBERT, M. Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; M. Jean-Luc VANBAELINGHEM, Mme Evelyne WADOUX, délégués de KILLEM ; M. Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; M. Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; M. Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE ; Mme Danielle VANMAELE, déléguée de MERCKEGHEM ; Mme Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM ; Mme Séverine BELLEVAL, M. Régis VERBEKE, délégués de NIEURLET ; Mme Stéphanie PORREYE, déléguée d'OOST-CAPPEL ; M. Christophe VANLERBERGHE, Mme Brigitte DECRIEM délégués de PITGAM ; M. Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAËDYPRE ; M. Bruno BRONGNIART, délégué de REXPOËDE ; Mme Marie-Noëlle MACREL, déléguée de SAINT-MOMELIN ; M. Didier FONTAINE, M. Gérard GRONDEL, délégués de SAINT-PIERREBROUCK ; Mme Catherine VANDERFAEILLIE, déléguée d'UXEM ; M. Pierre BOUTTEMY, délégué de WARHEM ; M. Daniel DESCHODT, Mme Anne ROUSSELLE, délégués de WATTEN ; M. André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; M. Vincent DELMOTTE, Mme Florence DEHONDT, M. Frédéric DEVOS, M. Luc POISSONNET, délégués de WORMHOUT ; Mme Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER ; M. Vincent COLAERT, délégué de ZEGERSCAPPEL.

#### *Excusés (22) :*

M. Philippe PERRIN, délégué de WULVERDINGHE, qui a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT ; Mme Françoise CLAEYSSEN déléguée de LOOBERGHE, qui a donné pouvoir à M. Arnaud COOREN ; M. Stéphane COLAERT, délégué de CROCHTE, qui a donné pouvoir à M. André FIGOUREUX ; M. Benjamin DENOYELLE, délégué de STEENE, qui a donné pouvoir à M. Bruno BRONGNIART ; Mme Maryse DEVROË, déléguée de STEENE, qui a donné pouvoir à Mme Florence DEHONDT ; Mme Brigitte DOUAY, déléguée de BERGUES, qui a donné pouvoir à Mme Catherine VASSEUR ; M. David CALCOEN, délégué de WORMHOUT, qui a donné pouvoir à M. Vincent DELMOTTE ; M. Alexandre ROMMELAERE, délégué de SOCX, qui a donné pouvoir à M. Daniel THAMIRY ; M. Marc BOUREL, délégué de Bergues, qui a donné pouvoir à M. Paul Loup TRONQUOY ; Mme Marie-Agnès SOËTE, déléguée de WARHEM, qui a donné pouvoir à M. Pierre BOUTTEMY ; Mme Chantal MOFFELEIN, déléguée de REXPOËDE, qui a donné pouvoir à M. Pierre MARLE ; Mme Isabelle PRONIER, déléguée de WORMHOUT, qui a donné pouvoir à M. Luc POISSONNET ; Mme Chantal COMYN, déléguée de ZEGERSCAPPEL, qui a donné pouvoir à M. Vincent COLAERT ; M. Pierre DEFRANCE, délégué d'UXEM, qui a donné pouvoir à Mme Catherine VANDERFAEILLIE ; Mme Caroline FELETIN, déléguée de VOLCKERINCKHOVE ; Mme Isabelle LEDEIN, déléguée de QUAËDYPRE, qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude DEKEISTER ; Mme Sabine SENICOURT, déléguée d'ESQUELBECQ, qui a donné pouvoir à M. Didier ROUSSEL ; Mme Julie SYGULA, déléguée de BIERNE, qui a donné pouvoir à M. Jean-Jacques VERHAEGHE ; Mme Mélanie DETURCK, M. Hervé SAISON, M. Jérôme VERMERSCH, délégués d'HONDSCHOOTE ; M. Michel DECOOL, délégué de CAPPELLEBROUCK ;